

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **85402523.6**

51 Int. Cl. 4: **E05B 69/00**

22 Date de dépôt: **17.12.85**

43 Date de publication de la demande:
01.07.87 Bulletin 87/27

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI NL SE

71 Demandeur: **Jamison, Timothy**
85, Chemin des Hauts de Grisy
F-78450 Villepreux(FR)

72 Inventeur: **Jamison, Timothy**
85, Chemin des Hauts de Grisy
F-78450 Villepreux(FR)

74 Mandataire: **Ramey, Daniel et al**
Cabinet NETTER 40, rue Vignon
F-75009 Paris(FR)

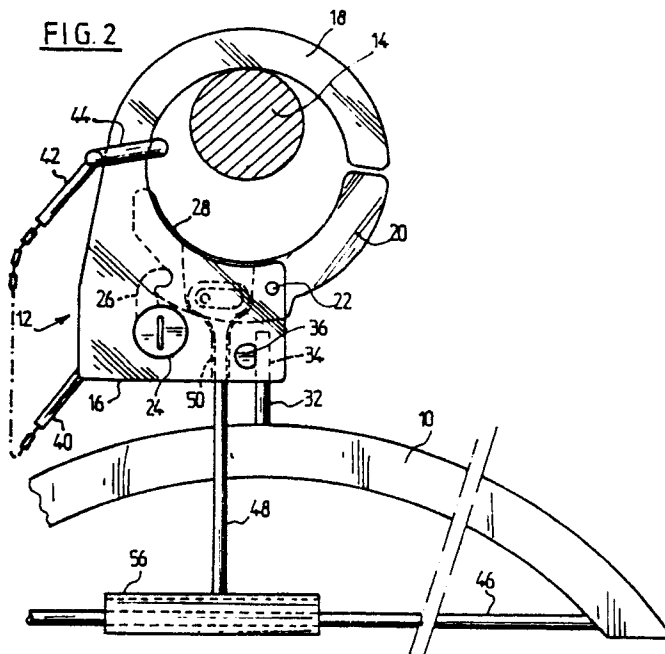
54 **Dispositif antivol, en particulier pour cintre de support d'un article vestimentaire.**

57 L'invention concerne un dispositif antivol, en particulier pour un cintre portant un article vestimentaire et destiné à être suspendu à une tringle.

Le crochet (32) du cintre est fixé au dispositif antivol (12) qui comprend un crochet fixe (18) de suspension à la tringle (14) et une patte mobile (20) verrouillable par un mécanisme de serrure (24, 26) dans une position où elle interdit de retirer le dispositif (12) de la tringle de suspension (14).

L'invention s'applique notamment aux cintres de support de vêtements.

FIG. 2



Xerox Copy Centre

Dispositif antivol, en particulier pour cintre de support d'un article vestimentaire.

L'invention concerne un dispositif antivol, en particulier pour un cintre de support d'un article vestimentaire destiné à être suspendu par un crochet à une tringle ou analogue.

On connaît déjà divers dispositifs antivol pour cintres, dans lesquels un cintre est associé à un câble ou une chaîne dont une extrémité est reliée fixement au cintre et dont l'autre extrémité est destinée à être reçue dans un logement prévu à cet effet sur le cintre et à être verrouillée dans ce logement au moyen d'un mécanisme de serrure à clé. L'extrémité libre du câble est passée dans une manche du vêtement supporté par le cintre avant d'être verrouillée sur le cintre. Ce dispositif est relativement peu commode à utiliser, car, pour qu'on ne puisse pas retirer le cintre portant le vêtement de la tringle à laquelle il est suspendu, il est nécessaire de passer le cintre et le vêtement d'un côté de la tringle de suspension et de passer l'extrémité libre du câble de l'autre côté de cette tringle.

On connaît également un autre type de dispositif antivol pour cintre, dans lequel le cintre est associé à deux bras mobiles qui viennent serrer les épaules du vêtement sur le cintre et sont verrouillables en position serrée au moyen d'un mécanisme de serrure à clé. Ce dispositif a pour inconvénient que les épaules du vêtement sont écrasées sur le cintre et sont déformées ou marquées par les extrémités des bras mobiles.

En outre, tous les dispositifs antivol pour cintres connus nécessitent l'utilisation de cintres spéciaux, alors que les commerçants préfèrent en général pouvoir utiliser leurs propres cintres qui sont souvent marqués à leur nom ou à celui d'un couturier.

L'invention a pour objet un dispositif antivol, en particulier pour cintre, qui ne présente pas les inconvénients des dispositifs connus, qui est simple, bon marché, sûr, et qui est adaptable à n'importe quel type de cintre et de tringle de suspension.

L'invention propose à cet effet un dispositif antivol, en particulier pour un cintre de support d'un article vestimentaire destiné à être suspendu par un crochet à une tringle ou analogue, caractérisé en ce que ce dispositif est monté fixement sur un cintre de type quelconque et comprend des moyens de suspension à serrure propres à occuper une position de verrouillage sur la tringle interdisant de retirer le cintre de la tringle, et une position de déverrouillage permettant ce retrait.

Le dispositif selon l'invention comprend également des moyens coopérant avec l'article vestimentaire porté par le cintre, interdisant de retirer cet article du cintre quand les moyens de suspension sont en position de verrouillage sur la tringle et permettant ce retrait quand les moyens de suspension sont en position de déverrouillage.

Avantageusement, le dispositif selon l'invention comprend un bloc muni d'un crochet fixe de suspension à la tringle et d'une patte mobile montée sur le bloc à pivotement entre une première position dans laquelle cette patte est écartée de l'extrémité libre du crochet fixe d'une distance supérieure au diamètre ou à la dimension transversale de la tringle de suspension et une seconde position dans laquelle elle est rapprochée de l'extrémité libre du crochet fixe et s'oppose au passage de la tringle, la serrure étant prévue sur le bloc et coopérant avec la patte mobile pour la bloquer dans sa seconde position.

Ce bloc comprend également un logement ou passage de réception d'une partie du crochet du cintre et des moyens, par exemple à vis, de retenue de cette partie de crochet dans le logement ou passage précité.

Le dispositif selon l'invention est donc adaptable à n'importe quel type de cintre et de tringle de suspension, ce qui permet à un commerçant d'équiper ses propres cintres des dispositifs selon l'invention, sans modifier l'agencement des tringles de suspension dans son magasin.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, le dispositif comprend un câble ou une chaîne dont une extrémité est montée fixement sur le bloc précité et dont l'autre extrémité comprend un anneau enfilaible sur le crochet fixe du bloc, cette chaîne ou ce câble étant propre à être passé par exemple dans une manche de l'article vestimentaire porté par le cintre.

Un cintre muni du dispositif selon l'invention peut donc être accroché sans difficulté à une tringle de suspension, et sans qu'il soit nécessaire de passer le cintre et le câble ou la chaîne d'un côté et de l'autre respectivement de la tringle de suspension.

En outre, même si le cintre est brisé au cours d'une tentative de vol, le vêtement reste accroché par le dispositif et le câble ou la chaîne à la tringle de suspension et ne peut en être retiré.

En outre, dans le cas où le cintre comprend une barre horizontale destinée à supporter un article tel qu'un pantalon par exemple, l'invention prévoit des moyens de retenue de cet article sur la barre horizontale, qui sont associés aux moyens de suspension précités.

Pour cela, la patte mobile du dispositif selon l'invention est reliée en pivotement à l'extrémité d'une tige guidée en coulissement dans le bloc et dont l'autre extrémité est écartée de ladite barre horizontale du cintre quand la patte mobile est dans sa première position et est appuyée sur cette barre horizontale quand la patte mobile est dans sa seconde position.

Un tel cintre peut donc être utilisé pour la présentation d'une veste et d'un pantalon sans qu'il soit possible de retirer la veste ou le pantalon du cintre quand le dispositif est verrouillé sur la tringle de suspension.

Dans la description qui suit, faite à titre d'exemple, on se réfère aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 représente un cintre muni d'un dispositif selon l'invention et suspendu à une tringle;

- la figure 2 est une vue à plus grande échelle du dispositif selon l'invention, en position de verrouillage;

- la figure 3 est une vue correspondant à la figure 2, mais représentant le dispositif en position de déverrouillage;

- la figure 4 est une vue partielle en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 3.

La figure 1 représente un cintre 10 d'un type tout à fait classique, muni d'un dispositif antivol 12 selon l'invention, par lequel il est suspendu à une tringle 14 d'un type également classique.

Comme on le voit mieux dans les figures 2 et 3, le dispositif antivol 12 comprend un bloc 16 dont la partie supérieure forme un crochet fixe 18 de suspension à la tringle 14 et dont la partie inférieure est munie d'une patte mobile 20, sensiblement en forme de demi-cercle, montée à pivotement sur le bloc 16 autour d'un axe 22 parallèle à l'axe de la tringle de suspension 14.

Le bloc 16 est équipé d'un mécanisme de serrure 24 d'un type classique, à commande par clé, et dont le cylindre rotatif est relié à un pêne 26 de blocage de la patte mobile 20 dans la position de verrouillage représentée en figure 2.

Dans cette position, la patte mobile 20 forme avec le crochet fixe 18 du bloc 16 un anneau à peu près complet interdisant de retirer le dispositif 12 de la tringle 14. La partie gauche 28 de la patte mobile 20 est, dans cette position, reçue dans un logement du bloc 16 qui comprend également la pièce de blocage 26, et présente une encoche 30 dans laquelle est reçue l'extrémité en forme de bec du pêne 26.

Par introduction de la clé dans le mécanisme de serrure 24, on peut faire pivoter le pêne 26 vers la gauche en figure 2 et la dégager de l'encoche 30 de la patte mobile 20, qui est ainsi libérée et qui peut pivoter autour de l'axe 22 dans le sens des aiguilles d'une montre, par exemple sous l'effet d'un ressort de rappel associé.

L'extrémité droite de la patte mobile 20 s'écarte alors de l'extrémité du crochet fixe 18 d'une distance qui est supérieure au diamètre ou à la dimension transversale de la tringle de suspension 14, de sorte que le dispositif peut alors être retiré de la tringle de suspension.

Le mécanisme de serrure 24 est à réarmement automatique, c'est-à-dire que, lorsqu'on retire la clé de ce mécanisme, le pêne 26 est ramené immédiatement en position de blocage, au moyen d'un ressort de rappel par exemple. Si alors on fait pivoter la patte mobile 20 autour de l'axe 22 dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, sa partie gauche 28 revient dans la position représentée en figure 2 où elle est à nouveau verrouillée par la pièce de blocage 26.

Lorsque le dispositif est dans la position représentée en figure 3, il suffit de l'engager sur la tringle de suspension 14, en pressant la partie gauche 28 de la patte mobile sur la tringle, pour verrouiller automatiquement le dispositif et revenir dans la position représentée en figure 2.

Le cintre 10 est relié fixement au dispositif antivol 12 par son crochet de suspension 32.

Le bloc 16 comprend par exemple, pour cela, un logement ou passage 34 dans lequel est engagée une partie du crochet 32 du cintre 10. Des moyens de blocage sont prévus sur le bloc 16 pour retenir cette partie du crochet 32 dans le logement 34. Ces moyens peuvent être constitués par exemple par une vis 36, reçue dans un logement fileté perpendiculaire au logement 34 et traversant partiellement celui-ci, de telle sorte que le serrage à force de la vis 36 vient bloquer très fermement la partie de crochet 32 dans le logement 34. La vis 36 peut être du type indémontable, par exemple par rupture de sa tête lorsque l'effort de vissage dépasse une valeur prédéterminée.

Le logement 34 formé dans le bloc 16 peut être un simple trou cylindrique borgne, auquel cas il est nécessaire de couper au préalable la partie incurvée du crochet 32 du cintre 10, pour introduire uniquement la partie rectiligne de ce crochet dans le logement 34.

Le logement 34 peut également être conçu pour recevoir la partie courbe du crochet 32 du cintre 10, et il n'est alors pas nécessaire de couper ce crochet avant de fixer le cintre sur le dispositif antivol 12.

Le dispositif selon l'invention comprend également un câble, une chaîne ou analogue 38, dont une extrémité 40 est montée fixement et de façon inamovible sur le bloc 12 et dont l'autre extrémité 42 comprend un anneau 44 propre à être enfilé sur le crochet fixe 18 du dispositif 12, comme représenté dans les figures 2 et 3.

Bien entendu, la dimension de l'anneau 44 est telle qu'il ne peut passer entre les extrémités du crochet fixe 18 et de la patte mobile 20 lorsque le dispositif est en position de verrouillage.

Le câble ou analogue 38 est utilisé de la façon habituelle, c'est-à-dire qu'il est passé dans une manche du vêtement supporté par le cintre, comme représenté en figure 1, avant que l'anneau 44 soit enfilé dans le crochet 18. Toutefois, à la différence des dispositifs antérieurs connus, il suffit ensuite d'engager le dispositif 12 sur la tringle de suspension, et sans qu'il soit nécessaire de passer le cintre d'un côté de cette tringle et l'extrémité libre du câble de l'autre côté de cette tringle.

Par ailleurs, lorsque le dispositif est en position de verrouillage sur la tringle (figure 2), le vêtement porté par le cintre ne peut être volé, même si le cintre 10 est désolidarisé du dispositif antivol 12, car le câble 38 retient le vêtement.

Lorsque le cintre 10 comprend, comme représenté en figure 2, une barre horizontale 46 reliant les extrémités des deux bras obliques du cintre, et destinée à supporter par exemple un pantalon, l'invention prévoit une tige 48, sensiblement verticale, qui est guidée en coulissement dans un logement 50 du bloc 16 et dont l'extrémité supérieure comprend une lumière horizontale 52 dans laquelle est engagé un doigt 54 de la partie gauche 28 de la patte mobile 20.

L'extrémité inférieure de la tige 48 comprend par exemple une pièce horizontale 56 à section en U retournée, qui est destinée à chevaucher la barre horizontale 46 du cintre et à retenir sur cette barre un pantalon 58 placé à cheval sur la barre 46, de la façon habituelle. En effet, lorsque la patte mobile 20 est dans sa position de verrouillage représentée en figure 2, la partie horizontale 56 de la tige 48 est descendue sur la barre transversale 46 du cintre pour venir jusqu'au voisinage immédiat de celle-ci. Lorsque la patte mobile 20 est dans sa position de déverrouillage représentée en figure 3, la tige 48 est en position haute, sa pièce horizontale 56 étant écartée suffisamment de la barre horizontale 46, pour que l'on puisse poser un pantalon sur cette barre ou l'en retirer.

On remarquera que, dans la forme de réalisation représentée en figure 2, la partie gauche 28 de la patte mobile 20 est légèrement en saillie au-dessus du bord correspondant du bloc 16, dans

la position de verrouillage. Ainsi, on est sûr de pouvoir verrouiller automatiquement le dispositif, simplement en appuyant la partie gauche 28 de la patte mobile 20 contre la tringle de suspension 14.

Par ailleurs, il n'est pas obligatoire que la patte mobile 20 s'étende sur un demi-cercle environ. Il serait suffisant qu'elle s'étende sur un quart de cercle environ, à partir de l'axe de pivotement 22.

Le câble ou la chaîne 38 peut également être munie d'anneaux ou de moyens analogues à ses deux extrémités, et être ainsi indépendante du bloc 16. Pour le maintien d'un vêtement sur le dispositif antivol, le câble ou la chaîne est passé dans le vêtement et les deux anneaux d'extrémité sont enfilés sur le crochet fixe 18.

Le câble ou la chaîne peuvent être passés dans une jupe, une jambe de pantalon, etc., et permettent dans tous les cas d'éviter le vol du vêtement.

Par ailleurs, l'extrémité droite de la patte mobile 20 peut être formée en crochet ou analogue pour s'engager à la fermeture sur une partie de forme conjuguée de l'extrémité du crochet fixe 18, ce qui renforce le verrouillage.

De nombreuses modifications peuvent donc être apportées au dispositif qui vient d'être décrit, sans sortir du cadre de l'invention. Dans tous les cas, l'invention présente, par rapport aux dispositifs antivol connus, l'avantage essentiel d'être adaptable à tous les types de cintres et de tringles de suspension.

Revendications

1.-Dispositif antivol, en particulier pour un cintre de support d'un article vestimentaire destiné à être suspendu par un crochet à une tringle ou analogue, caractérisé en ce qu'il est monté fixement sur un cintre d'un type quelconque et comprend des moyens (16,20,24) de suspension à serrure propres à occuper une position de verrouillage sur la tringle (14) interdisant de retirer ce dispositif et le cintre de la tringle, et une position de déverrouillage permettant ce retrait.

2.-Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est fixé sur le crochet (32) du cintre (10) par des moyens (36) de préférence indémontables.

3.-Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un bloc (16) muni d'un crochet fixe (18) de suspension à la tringle (14) et d'une patte mobile (20) montée sur le bloc (16) à pivotement entre une première position dans laquelle elle est écartée de l'extrémité libre du crochet (18) d'une distance supérieure au diamètre ou à la dimension transversale de la tringle (14), et une seconde position

dans laquelle elle est rapprochée de l'extrémité libre du crochet (18) et s'oppose au passage de la tringle, les moyens à serrure (24,26) étant prévus sur le bloc (16) et coopérant avec la patte mobile - (20) pour la bloquer dans sa seconde position, le bloc (16) comprenant également un logement ou passage (34) de réception d'une partie du crochet - (32) du cintre (10) et des moyens (36), par exemple à vis, de montage fixe de cette partie du crochet dans ce logement ou passage (34).

4.-Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (38,48) coopérant avec l'article vestimentaire placé sur le cintre, interdisant de retirer cet article du cintre (10) quand les moyens de suspension à serrure sont en position de verrouillage sur la tringle (14), et permettant ce retrait quand ces moyens de suspension sont en position de déverrouillage.

5.-Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que ces moyens comprenant un câble ou une chaîne (38) dont une extrémité (40) est montée fixement sur le bloc (16) et dont l'autre extrémité (42) comprend par exemple un anneau - (44) enfilaible sur le crochet fixe (18) du bloc, le câble ou la chaîne (38) étant propre à être passé par exemple dans une manche de l'article vestimentaire.

6.-Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il comprend un câble ou une chaîne propre à être passé dans une partie du vêtement et dont les deux extrémités sont munies d'anneaux ou analogues enfilaibles sur le crochet fixe (18) du bloc (16).

7.-Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que, dans le cas d'un cintre comprenant une barre horizontale (46) de support d'un article tel qu'un pantalon par exemple, il comprend des moyens (48,56) de retenue de cet article sur ladite barre horizontale - (46), qui sont associés aux moyens précités de suspension à serrure.

8.-Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que la patte mobile (20) des moyens de suspension est reliée en pivotement à l'extrémité d'une tige (48) guidée en coulissement dans le bloc (16) et dont l'autre extrémité (56) est écartée de la barre horizontale (46) du cintre quand la patte mobile (20) est dans sa première position, et est sensiblement au contact de cette barre horizontale quand la patte mobile (20) est dans sa seconde position.

9.-Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est adaptable à n'importe quel type de cintre.

FIG. 1

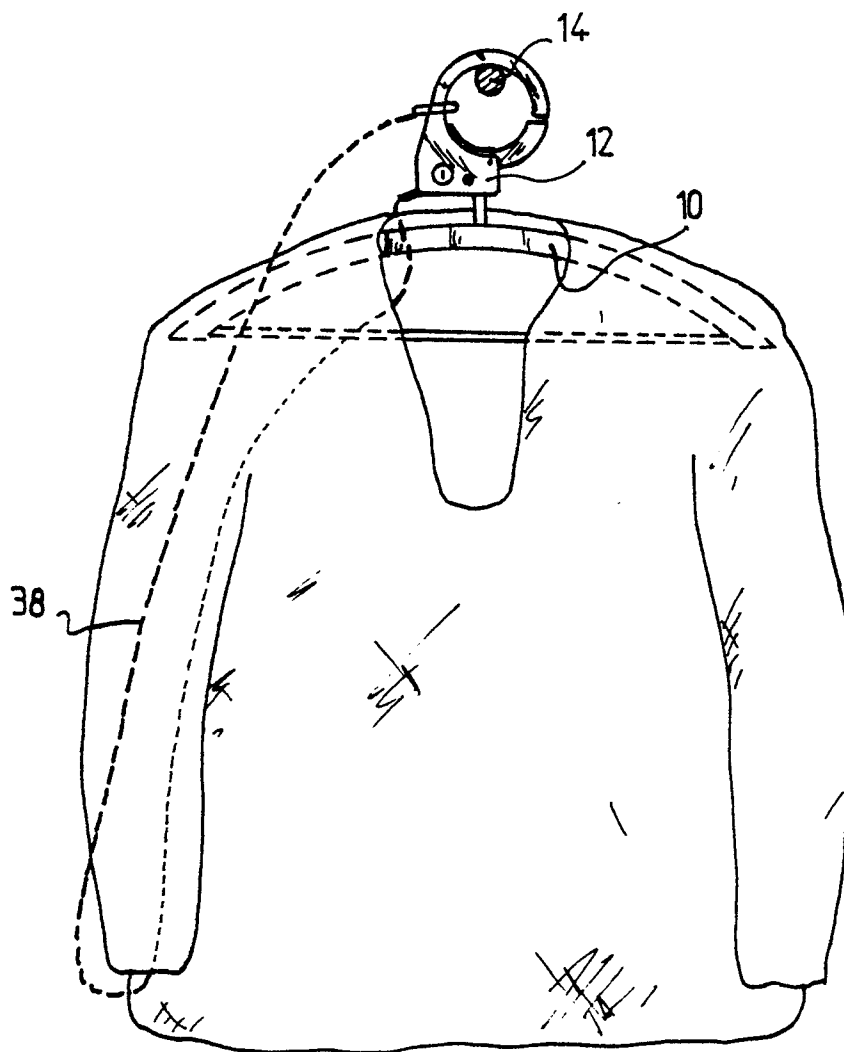


FIG. 2

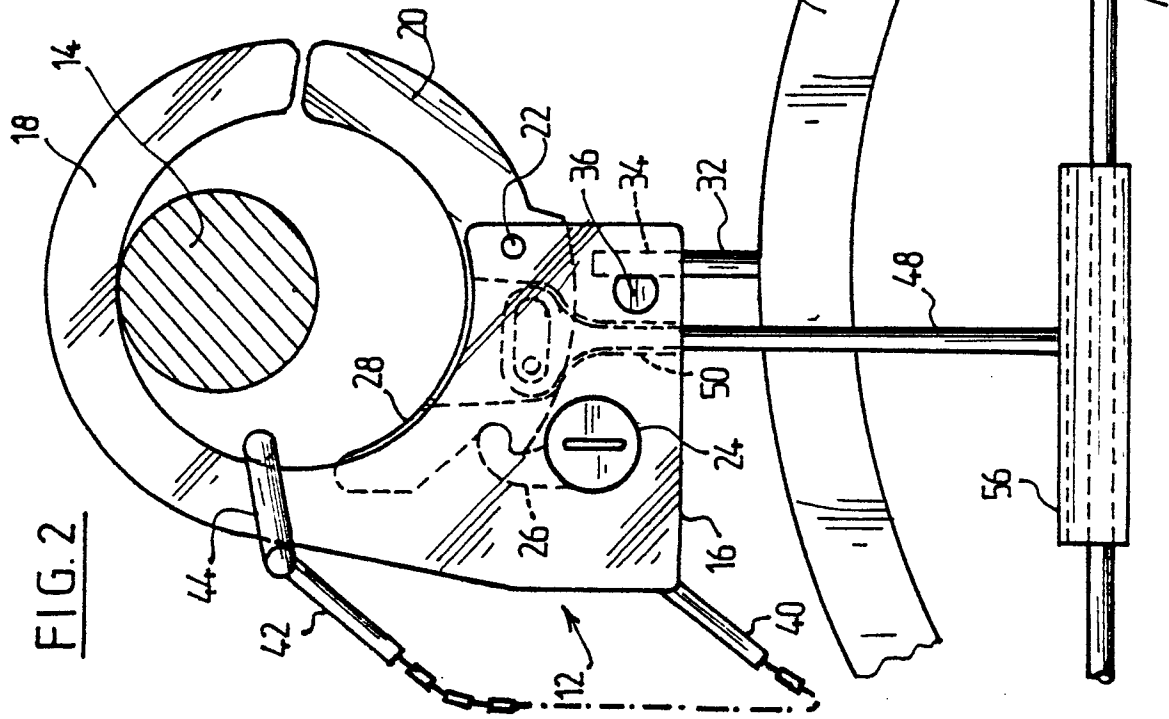


FIG. 3

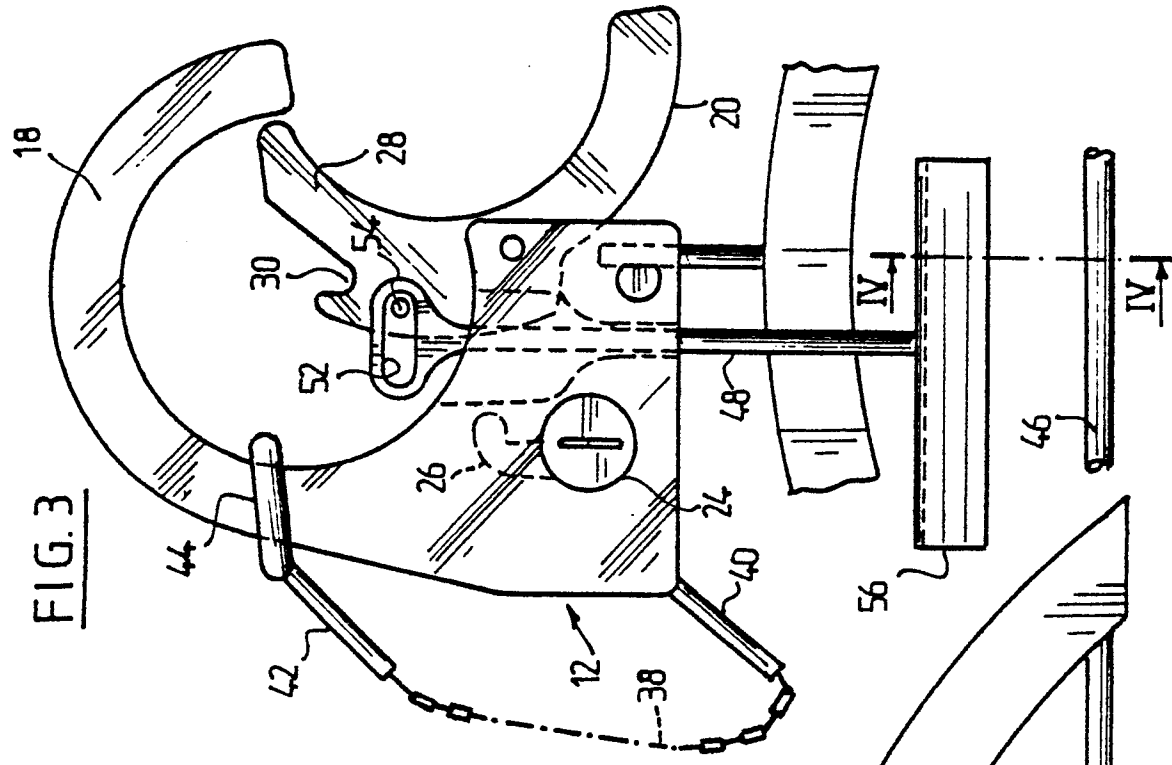
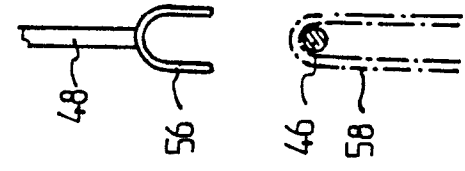


FIG. 4





EP 85 40 2523

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	EP-A-0 017 542 (GOLDFARB) * En entier *	1,3,7,8	E 05 B 69/00
X	US-A-4 265 380 (WEBSTER) -----	1,3-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			E 05 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17-07-1986	Examineur VAN BOGAERT J. A. M. M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	